

La sécurité chez les AA: notre bien-être commun

La sécurité est une question importante au sein des AA - une question sur laquelle tous les groupes et tous les membres peuvent se pencher afin d'élaborer des solutions réalisables pour aider à faire de nos réunions des lieux sûrs en se basant sur les principes fondamentaux du Mouvement.

« Chaque membre des Alcooliques anonymes n'est qu'une infime partie d'un grand tout. Les AA doivent continuer d'exister sinon la plupart d'entre nous serons voués à une mort certaine. Notre bien-être commun doit donc venir en premier lieu mais notre bien-être personnel vient tout de suite après. » — Première Tradition (version intégrale)

« Notre bien-être commun devrait venir en premier lieu, notre rétablissement personnel dépend de l'unité des AA. » — Première Tradition (version abrégée)

« Chaque groupe des Alcooliques anonymes devrait constituer une entité spirituelle n'ayant qu'un objectif primordial : transmettre son message à l'alcoolique qui souffre encore. » — Cinquième Tradition (version intégrale)

Les AA et la Sécurité

Les Alcooliques anonymes sont un microcosme de la société plus large dans laquelle nous vivons. Les problèmes que l'on trouve dans le monde peuvent aussi faire leur chemin chez les AA. Comme nous nous efforçons de partager dans un environnement sûr, les alcooliques peuvent se concentrer sur le maintien de leur sobriété, et le groupe peut remplir son objectif principal : transmettre le message des AA à l'alcoolique qui souffre encore.

Il n'y a pas de gouvernement au sein des AA, ni d'autorité centrale, pour contrôler ou diriger ses membres, mais nous partageons l'expérience des groupes et des membres en appliquant les principes des AA aux problèmes qui se sont présentés. Comme l'expriment la Deuxième et la Neuvième Tradition, c'est par le biais d'une conscience de groupe éclairée que les membres individuels et les groupes des AA trouvent des solutions aux questions de groupe concernant la sécurité. Les entités de service telles que les régions, les districts et les bureaux centraux/intergroupes sont disponibles pour aider à fournir des services des AA et des expériences partagées.

La Sécurité dans le Groupe et l'Unité

Les situations auxquelles les consciences des groupes ont fait face comprennent : les menaces de violence, le harcèlement sexuel ou le harcèlement physique, la coercition financière, la discrimination raciale, l'intolérance envers l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, et le sentiment d'être poussé à adopter un point de vue particulier concernant les

traitements médicaux et/ou les médicaments. Gardez à l'esprit qu'il peut y avoir des expériences/harcèlements qui ont pour origine des interactions dans le groupe, mais qui se déroulent en dehors des heures de réunion. Ces expériences peuvent avoir un impact et peuvent faire qu'une personne ne se sente pas en sécurité pour revenir dans ce même groupe.

Les lignes de conduite pour gérer les situations difficiles peuvent être discutées lors des réunions et déterminées par la conscience de groupe. Dans ces discussions de groupe, l'accent est mis sur la création d'un environnement où les membres peuvent partager en toute sécurité et trouver et maintenir la sobriété. Dans toute situation, si la sécurité d'une personne est menacée ou si la situation enfreint la loi, les personnes concernées peuvent prendre les mesures appropriées pour assurer leur sécurité. Le fait d'appeler les autorités compétentes ne va pas à l'encontre des Traditions des AA. L'anonymat n'est pas une protection contre les comportements criminels ou inappropriés.

Gestion des perturbations

Si la plupart des groupes fonctionnent avec un équilibre sain entre spontanéité et structure, d'autres ont connu des situations qui peuvent menacer l'unité du groupe et mettre en cause la sécurité du groupe et de ses membres. L'une de ces situations est une personne perturbatrice dont le comportement empêche le groupe d'atteindre son objectif primordial. Le groupe peut demander aux membres présentant un tel comportement perturbateur de ne plus assister à la réunion en question pendant un certain temps. Le but de cette demande, faite par les groupes en personne et virtuels pour faire face à ce genre de perturbations, est de préserver le bien-être commun du groupe et de maintenir l'unité des AA, en reconnaissant qu'aucun groupe des AA ne peut empêcher une personne d'être membre à part entière des Alcooliques anonymes.

Certains groupes ont élaboré des stratégies pour faire face aux comportements perturbateurs, et ont établi des procédures par le biais de leur conscience de groupe, afin de s'assurer que le bien-être du groupe est protégé. Dans de nombreux cas, les comportements perturbateurs peuvent être évités ainsi : la personne présidant la réunion peut décrire les attentes raisonnables du groupe concernant son fonctionnement. Certains groupes précisent dans leur annonce d'ouverture que les comportements perturbateurs ne seront pas tolérés. Pour plus de clarté, certains groupes donnent des exemples de définition de ces comportements. Si nécessaire, les groupes et les membres ont toujours la possibilité d'appeler les autorités compétentes si un comportement perturbateur dégénère en violence, en harcèlement ou si la sécurité d'une personne est menacée.

Les AA et la Loi

Le bon sens et l'expérience suggèrent que l'appartenance aux AA ne confère pas d'immunité contre la loi ou les règlements locaux, et que le fait d'assister à une réunion des AA ne place personne hors de la juridiction des forces de l'ordre. En tant qu'individus, les membres des AA sont aussi des « citoyens du monde », et en tant que citoyens, nous ne sommes pas au-dessus des lois.

Toute activité au sein de la réunion d'un groupe des AA est soumise aux mêmes lois et règlements locaux qui s'appliquent à l'extérieur de la réunion du groupe. Par le biais du processus de conscience de groupe, de nombreux groupes ont établi des lignes de conduite concernant le moment où il peut être approprié d'appeler les autorités pour gérer une situation donnée. Les situations auxquelles les groupes ont été confrontés comptent parmi elles, sans s'y limiter : la violence, le détournement de fonds, le vol de biens, la vente de drogue lors d'une réunion, et plus encore. Toutefois, ni la liste des situations possibles ni les lignes directrices ne sont censées couvrir tous les scénarios. Bien que les membres et les groupes des AA puissent faire preuve de bienveillance et de soutien à l'égard des personnes touchées, nous ne sommes pas des professionnels formés pour gérer de telles situations. Les forces de l'ordre ou d'autres professionnels peuvent être nécessaires. Les membres doivent contacter les autorités s'ils ont l'impression que leur sécurité est menacée.

Urgences

Il arrive que des blessures, des accidents, des incendies, etc. se produisent pendant les réunions. Pour faire face à de telles situations, les groupes ont mis en place des stratégies et des procédures, souvent en consultation avec les propriétaires, les autorités locales et/ou des professionnels. Les membres ne doivent pas hésiter à appeler les secours dans les situations critiques, par exemple si une personne menace de se faire du mal à elle-même. Il est plus important de répondre à une urgence que de poursuivre la réunion.

Au cours des dernières années, une situation sanitaire mondiale a empêché les groupes des AA de se réunir en personne. Bien que de nombreux groupes aient réagi en se réunissant virtuellement, les groupes qui ont choisi de se réunir en personne ont trouvé utile d'obtenir l'information la plus complète et la plus fiable possible auprès du personnel médical qualifié et/ou des organismes de santé publique et de sécurité. Certains groupes ont utilisé les Douze Traditions des AA comme base pour créer l'unité au sein du groupe et élaborer des directives de sécurité pour le groupe. La participation aux réunions des AA ne devrait pas exiger que l'on mette sa santé en danger ou que l'on soit intimidé pour avoir adhéré aux directives de sécurité locales. En respectant les lois et les directives de sécurité locales, de nombreux groupes sont restés concentrés sur notre objectif premier et ont évité d'entraîner les AA dans une controverse publique.

La sécurité et les AA à l'ère numérique

Les plateformes virtuelles et les médias sociaux sont devenus une ressource importante pour relier les membres actuels ainsi que les membres potentiels des AA d'une manière que le Mouvement n'aurait jamais crue possible. Les Traditions des AA qui s'appliquent aux rencontres des AA en personne s'appliquent également aux rencontres des AA par téléphone, en ligne et dans les médias sociaux. De nombreux groupes discutent de la relation entre la sécurité et l'anonymat et incorporent des directives dans leurs annonces d'ouverture. Pour aider à garder les réunions exemptes de cyberintimidation ou de harcèlement, certains

groupes virtuels ont créé des postes de service spécifiques. Les groupes virtuels des AA qui ont été victimes de harcèlement de la part de « trolls » sur Internet ont ajusté les paramètres de sécurité du groupe, créé des procédures de sécurité et/ou demandé un soutien technique professionnel. Certains bureaux centraux ou intergroupes, districts, régions et forums locaux ont élaboré du matériel de soutien technique et de sécurité à partager avec les membres.

Participation et Inclusion

Les Étapes, les Traditions et les Concepts des AA encouragent la participation, l'inclusion et l'unité. Ces principes spirituels sont les idéaux que les groupes et les membres des AA s'efforcent d'atteindre.

Dans l'essai sur la Cinquième Étape dans *Les Douze Étapes et Douze Traditions*, le cofondateur des AA, Bill W., a écrit : « ... nous avons presque tous éprouvé le sentiment de ne pas être à notre place... Une fois chez les AA, nous nous sommes trouvés, pour la première fois de notre vie, au milieu de gens qui semblaient nous comprendre : ce sentiment d'appartenance était extrêmement excitant. »

Dans le cadre d'un article du Grapevine sur la Troisième Tradition, Bill W. a déclaré : « Prenons donc la résolution, en tant que membres des AA, de toujours être inclusifs, et jamais exclusifs, en offrant tout ce que nous avons à tous... Que toutes les barrières soient ainsi nivelées ; que notre unité soit ainsi préservée... ».

L'essai sur le Quatrième Concept dans *Le Manuel du Service chez les AA* déclare « Il existe une autre bonne raison en faveur de la “participation”, une raison qui a à voir avec nos besoins spirituels. Nous avons tous le désir profond de nous sentir chez nous. Nous avons besoin d'une relation d'association fraternelle des AA. Notre idéal le plus profond c'est que la “société spirituelle” des AA ne devrait jamais compter dans ses rangs de membres qui soient considérés comme de “seconde classe”. »

Ce sont peut-être les idéaux, mais ce n'est pas toujours l'expérience de tous. Certains membres des AA ont dit s'être sentis malvenus dans les réunions des AA en raison de leur origine ethnique, de leur croyance ou non-croyance religieuse, de leur langue maternelle, de leur âge ou de leurs capacités diverses. Certains membres ont exprimé que des questions posées par des membres sur leur identité de genre leur ont donné le sentiment de ne pas être les bienvenus. D'autres ont dit qu'ils n'avaient pas été invités à participer pleinement au groupe ou à participer pleinement aux AA.

Nos Traditions suggèrent que personne ne devrait avoir à tolérer une discrimination fondée sur l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, le genre, l'âge ou autre lorsqu'il cherche de l'aide auprès des AA.

Quel est le lien avec la sécurité ? Ces expériences ont un impact sur le sentiment de sécurité des membres et leur désir de rester dans les AA. Voici quelques expériences que des groupes des AA ont partagées sur la façon dont ils mettent en pratique ces principes pour tenter de faire de la réunion un lieu sûr :

Les groupes ont utilisé le processus d'inventaire pour aborder les obstacles à la pleine participation, en posant des questions telles que :

- Nous efforçons-nous de fournir un espace de rencontre sûr et accessible ?
- Pourrions-nous fournir une interprétation linguistique, y compris en LSA, afin d'être plus accessible à tous les alcooliques ?
- Nous efforçons-nous d'attirer une bonne section représentative d'alcooliques dans notre communauté locale ?
- Tous les membres ont-ils la possibilité de s'exprimer lors des réunions et de participer à d'autres activités du groupe ?

L'alcoolisme est une maladie qui ne respecte pas l'âge, les différentes capacités, les croyances, l'origine ethnique, le sexe, la richesse, la profession ou l'éducation. Notre expérience semble montrer que tout le monde peut être alcoolique. Et, sans aucun doute, toute personne qui veut arrêter de boire est la bienvenue chez les AA.

«...résolument, nous pensons à une personne que nous pourrions aller aider. L'amour et la tolérance envers les autres, voilà notre code. » Les Alcooliques anonymes, page 95.

Voici quelques suggestions et rappels utiles :

- Parlez des problèmes de sécurité avant qu'ils ne surviennent, au niveau du groupe, du district ou de la région.
- Faites appel au représentant auprès des services généraux ([Le RSG le représentant auprès des services généraux | Alcoholics Anonymous \(aa.org\)](#)) de votre groupe et aux comités de service des AA ([Comités de service | Alcoholics Anonymous \(aa.org\)](#)) pour vous aider à offrir une expérience partagée plus large.
- Incluez le thème de la sécurité dans l'inventaire de votre groupe et envisagez de développer des directives et des procédures de groupe concernant la sécurité.
- Gardez le cap sur notre objectif premier et notre bien-être commun, et placez les principes avant les personnalités dans toutes les discussions sur la sécurité.
- N'oubliez pas que les parrains peuvent jouer un rôle important en fournissant un leadership et en donnant l'exemple.
- Faites savoir aux membres des AA que s'ils sont préoccupés par les paroles ou les actes d'un autre membre, ils peuvent trouver utile d'en parler à une personne de confiance, à leur groupe des AA ou à un professionnel.
- Rappelez-vous que le fait d'appeler les autorités compétentes au sujet d'un comportement criminel qui a lieu pendant ou autour des réunions ne va pas à l'encontre des traditions des AA et que l'anonymat n'est pas une protection contre

un tel comportement.

Ressources utiles :

- [Box 4-5-9 - Automne 2010 - Célébrations du 75^e anniversaire des AA](#) articles sur « Les membres turbulents aux réunions des AA » et « Les AA et la loi » (disponibles sur la page des bulletins d'information d'aa.org).
- Un rapport d'atelier de la 62^e Conférence des Services généraux : « *La sécurité chez les AA : notre bien-être commun.* »
- Rapport final du « *Comité ad hoc du Conseil des Services généraux d'Alcooliques anonymes sur la sécurité dans les groupes, États-Unis et Canada* » (2 fév. 2014)*
- Rapports de Forums territoriaux de 2019 [Regional Forum Report 2019 East Central | Alcoholics Anonymous \(aa.org\)](#) “Who’s Not in the Room — Fostering Participation in A.A.**” (en anglais seulement)
- Brochure des AA : « [Questions & réponses sur le parrainage](#) »**
- Brochure des AA : « [Le groupe des A.A. ... là où tout commence](#) »**
- Brochure des AA « [Les membre des A.A. face aux médicaments et drogues](#) »**
- Brochure des AA « [Le sens de l'anonymat](#) »**
- Ligne de conduite des AA « [Ligne de conduite des AA sur l'Accessibilité pour tous les alcooliques](#) »**
- Document de service « [Carte sur la Sécurité pour les Groupes des AA *En révision*](#) »**
- Document de service « [Feuillelet sur la sécurité et les AA *En révision*](#) »
- Contactez le membre de votre comité de district (RDR) ou le délégué de votre région pour de l'expérience locale partagée.

*Disponible sur demande au BSG

**Disponible sur aa.org.

www.aa.org

Rév: 4/22

SMF-209